

REUNION EXTRAORDINAIRE DU 18/06/2018

- Approbation offre d'achat terrain Garabio

Le dix-huit juin deux mille dix-huit à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de REYNIÈS, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Claude VIGOUROUX, Maire.

Présents : M. COGOREUX Michel, M. DABOUST Gérard, Mme DUFOUR Claire, Mme GUY Véronique, M. LAFON Guillaume, M. PUJOL Christian, Mme TEQUI Nathalie, M. VERMEIRE Jean-Michel

Absent(s) : M. SOUBIE Benoît.

Absent(s) excusé(s) : M. FAVAREL David, M. POMMIER Baptiste, Mme BLANC-JEANNERET Vanessa, M. VILIARE Pierre, M. DECROS Olivier.

OBJET – VENTE TERRAIN GARABIO (DEL 2018 34)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28/09/2016 le conseil municipal a décidé de mettre en vente les deux parcelles lui appartenant au lieu-dit Garabio (côte de Reyniès vers Saint Nauphary à côté du réservoir d'eau potable appartenant au Syndicat Mixte des Eaux des Vallées du Tarn et du Tescou) et cadastrées ZD 12 (superficie 2920 m²) et 13 (superficie 2520 m²)

Afin de procéder à cette vente, l'ensemble de ces deux parcelles ont fait l'objet d'une nouvelle division pour former les nouvelles parcelles suivantes :

LOT A – parcelle ZD 180 (1141 m²)

LOT B – parcelle ZD 178 (1292 m²)

LOT C – parcelle ZD 176 (1261 m²) + parcelle ZD 183 (107 m²) soit au total 1368 m²

Parcelle ZD 177 (105 m²)

Parcelle ZD 181 (999 m²), propriété de la commune sur laquelle se trouve le réservoir du Syndicat Mixte

Parcelles ZD 179 (169 m²) et ZD 182 (70 m²) soit au total 239 m², propriété de la commune, sur lesquelles une servitude a été créée pour permettre l'accès aux lots A – B – C constructibles ci-dessus détaillés et maintenir celle permettant l'accès à la parcelle ZD 11 propriété de M. et Mme LALOT/GARZONI.

Monsieur Le maire rappelle que par délibération en date du 20/09/2017, une offre d'achat a été acceptée pour les lots B et C.

Monsieur le Maire précise ensuite, qu'en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération en date du 28/09/2017 des annonces ont été passées dans un journal ad hoc, et des estimations ont été demandées à plusieurs promoteurs dont « la Maison familiale » « Les demeures du terroir » et un mandat de vente a été fait entre la société LAFORÊT et la Municipalité pour le lot restant en vente soit le lot A.

Ces estimations et le mandat donnaient une possibilité de vente de 35.000 € net pour la mairie hors frais de commercialisation pour le lot A.

Monsieur le Maire rappelle également qu'une conduite de vidange du château d'eau appartenant au Syndicat Mixte des Eaux des Vallées du Tarn et du Tescou (eau potable) est présente sur le lot A.

Afin de procéder à la vente de cette parcelle, cette conduite devra être déplacée au frais de la municipalité, compte tenu que le Syndicat a participé à l'acquisition des terrains conjointement avec la commune de Reyniès lors de la construction du château d'eau.

Monsieur le Maire informe ensuite les membres du conseil municipal que Monsieur Martin RUTKOWSKI a fait une proposition ferme pour l'achat du lot A – parcelle ZD 180 d'une superficie de 1141 m² au prix de 32 000€.

Il indique que Monsieur RUTKOWSKI a été informé de la présence d'une conduite de vidange et des travaux que la mairie doit effectuer pour la déplacer.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent la proposition d'achat de Monsieur RUTKOWSKI de la parcelle ZD 180 d'une superficie de 1141 m2 au prix de 32 000€.
- disent que les frais relatifs à cet achat seront à la charge de l'acquéreur
- Disent que mention sera faite sur l'acte notarié de la présence d'une conduite de vidange sur la parcelle et de l'obligation de la commune d'effectuer des travaux, à ses frais, pour déplacer cette conduite hors de la parcelle ZD 180.
- Disent qu'une servitude a été créée sur les parcelles ZD 179 (169 m2) et ZD 182 (70 m2) soit au total 239 m2, propriété de la commune, afin de permettre l'accès aux lots A – B – C constructibles ci-dessus détaillés et maintenir celle permettant l'accès à la parcelle ZD 11 propriété de M. et Mme LALOT/GARZONI.
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

SEANCE LEVEE A 19 H 30

Claude VIGOUROUX

Véronique GUY

Gérard DABOUST

Vanessa JEANNERET

Christian PUJOL

Guillaume LAFON

Pierre VILIARE

Baptiste POMMIER

David FAVAREL

Benoît SOUBIE

Michel COGOREUX

**Nathalie TORRES
TEQUI**

Olivier DECROS

**Jean-Michel
VERMEIRE**

Claire DUFOUR